


Article 3 : Madame la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue et Monsieur le Trésorier d'Arles sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation est transmise au Représentant de l'Etat.

Fait à Arles le 30 août 2023

La Présidente



Mas du Pont de F...
13200 ARLES
Tél. 04 90 97 13 00
Fax 04 90 97 13 00
Madame Anne CLAUDIUS-PETIT